

Commune de CHARMÉ

Procès verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2025

Présents : Monsieur Mickaël AUDOUIN, Madame Agnès BAUDRILLART, Madame Sabrina BECHIEAU, Monsieur Bernard BORNE, Madame Chantal MACHET, Madame Marilyne MELON, Monsieur Jean-Michel RABIOUX, Monsieur William VENUTI (**Arrivé à 19h40**).

Absents excusés : Monsieur Benoit FRADIN (Pouvoir donné à Monsieur Jean Michel RABIOUX) et Monsieur Louis MOREAU.

Secrétaire de séance: Madame Marilyne MELON

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h07.

Approbation du procès verbal du Conseil du 6 mai 2025 à l'unanimité des présents ou représentés (8/8).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte d'ajouter deux points non prévus à l'ordre du jour initial, à savoir, l'achat d'une pompe pour remettre en service la fontaine de Roussillon et la prolongation du contrat « ATA » d'un agent administratif.

Demande acceptée à l'unanimité des présents ou représentés (8/8).

I. DELIBERATIONS

1. Création poste contractuel Adjoint Technique sur emploi permanent – article L.332-8-6 : service restauration scolaire :

Pour assurer les services de restauration scolaire, accueil des élèves et garderie, Monsieur le Maire propose donc la création d'un poste d'adjoint technique «service restauration scolaire», sur emploi permanent de la FTP, catégorie C, à temps non complet pour 21/35 heures annualisées.

Cet emploi peut être occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel par voie de CDD pour une durée de 1 an renouvelable, en application de l'article L.332-8-6, considérant que le maintien de notre école n'est assuré que pour l'année scolaire 2025/2026, mais remise en question pour la rentrée 2026 et dépend donc d'une décision académique.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats ne pourra excéder 6 ans.

À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent serait reconduit pour une durée indéterminée.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8 / 8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2. Création poste contractuel Adjoint Technique sur emploi permanent – article L.332-8-6 : service mairie, école :

Pour assurer l'entretien des locaux communaux, la garderie des élèves et le service à la cantine scolaire, Monsieur le Maire propose donc la création d'un poste d'adjoint technique «service mairie, école », sur emploi permanent de la FTP, catégorie C, à temps non complet pour 18/35 heures annualisées.

Cet emploi peut être occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel par voie de CDD pour une durée de 1 an renouvelable, en application de l'article L.332-8-6, considérant que le maintien de notre école n'est assuré que pour l'année scolaire 2025/2026, mais remise en question pour la rentrée 2026 et dépend donc d'une décision académique.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats ne pourra excéder 6 ans.

À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent serait reconduit pour une durée indéterminée.

Suite à la procédure de recrutement avec appel à candidature, les candidats retenus seront convoqués pour entretien et sélection.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8 / 8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte cette proposition et autorise Monsieur le maire à signer tout document y afférant.

3. Création poste contractuel Adjoint Administratif sur emploi permanent – article L.332-8-3 : service complémentaire Agence Postale :

Afin d'assurer l'ouverture de l'Agence Postale le samedi matin et pendant les congés de l'agent principal de l'APC, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif « Agence Postale », sur emploi permanent de la FTP, catégorie C, à temps non complet pour 6/35 heures.

Cet emploi peut être occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel par voie de CDD pour une durée de 1 an renouvelable, en application de l'article L.332-8-3, considérant que le maintien de l'Agence Postale peut être remise en question chaque année et dépend donc d'une décision extérieure à la collectivité.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats ne pourra excéder 6 ans.

À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent serait reconduit pour une durée indéterminée.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8 / 8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte cette proposition et autorise Monsieur le maire à signer tout document y afférant.

Arrivée de Monsieur William VENUTI à 19h40.

4. Cimetière – Travaux fourniture et installation d'un caveau « ossuaire » :

Monsieur le Maire évoque la nécessité de préparer un ossuaire au cimetière communal afin de pouvoir, par la suite, procéder à la reprise par la Commune de tombes abandonnées.

Trois devis sont présentés :

- PFG Ruffec : 1 caveau 2 places : 1 742,40€ TTC (2 places côte à côte)
- PFG Ruffec : 1 caveau 4 places : 3 483,00€ TTC (2 places superposées + 2 places côte à côte)
- PF Colin Ruffec : 1 caveau 2 places : 2 429,00 € TTC (2 places superposées)

Contre : 0 Abstention : 1 / 9 (AGNES BAUDRILLART) Pour : 8 / 9

Après l'étude des devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, adopte le devis du caveau 4 places pour un montant de 3 483.00 € TTC et autorise Monsieur le maire à signer tout document y afférant.

5. Prolongation contrat « Accroissement Temporaire d'Activité » – Services administratifs 20h/semaine :

Pour les nécessités du service, Monsieur le Maire propose de prolonger le contrat « ATA » de Madame Sandrine DUBAN du 1^{er} au 31 juillet 2025 pour 20h/semaine.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9/9

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte cette proposition et autorise Monsieur le maire à signer tout document y afférant.

6. Achat d'une pompe immergée pour la fontaine de Roussillon :

Afin de remettre en service le puisage à la fontaine de Roussillon dont la pompe est hors d'usage, il est proposé de faire l'acquisition d'une pompe immergée pour satisfaire aux besoins en eau des habitués pour un montant de 290.65 € TTC.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9/9

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le devis de la pompe à 290.65 € TTC et autorise Monsieur le maire à signer tout document nécessaire.

II. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. École : Notre école est maintenue pour l'année scolaire 2025/2026 et la suite dépendra du projet que nous présenterons au DASEN à l'automne.

2. Recours au service « Assistance intérim » de l'ATD 16 : pour remplacer momentanément un agent technique (école et mairie) en arrêt de maladie : Madame Corinne SITEAU, est engagée pour deux semaines, du 23 juin au 5 juillet 2025, à raison de 23 h/35 par semaine, pour assurer la fin de l'année scolaire.

3. Agent technique en arrêt de maladie depuis le 3 mars 2025 dont l'arrêt est prolongé jusqu'au 31 août 2025. Le contrat de cet agent arrivant à son terme à cette date ne sera pas renouvelé et l'agent en sera informé par courrier remis en mains propres ou lettre recommandée avec AR avant la fin juin 2025.

4. Projet de parc photovoltaïque Route de Salles de Villefagnan (suite) :

La société WPD nous a signifié par lettre AR l'annulation de la promesse de bail sur cette ancienne décharge communale que nous avons signée. La société R-EV nous a manifesté son intérêt pour cette parcelle pour laquelle elle nous a demandé des informations et nous fera prochainement une proposition de parc photovoltaïque.

5. Secrétariat de mairie : Remplacement de Madame NIVIERE par Madame Sandrine DUBAN.

6. Demandes de job d'été :

De la part de deux jeunes de la commune.

La collectivité ne peut pas donner suite à ces demandes, compte tenu du manque de disponibilité de nos deux agents pour l'encadrement ; une structure comme la CDC « Cœur de Charente » pourrait peut-être être sollicitée.

7. Dépôt sauvage de déchets (morceaux de placo, et divers) aux conteneurs à verre au stade :

Vu la récurrence de ce genre d'incivilités, devons-nous envisager la pose d'une caméra ?

Fin de la réunion à 21h00.

Prochain Conseil Municipal à 19h00 en juillet ou août, à une date à préciser en fonction des nécessités.

**La secrétaire de séance :
Madame Marilyne MELON**



Le Maire :

Monsieur Bernard BORNE



